



**TOUS
LES SECTEURS**



**POSTURES ET TROUBLES
MUSCULO-SQUELETTIQUES**



Référence

(TMSLT) L'expression « troubles musculo-squelettiques liés au travail » regroupe des problèmes de santé affectant les muscles, les tendons, le rachis (la colonne vertébrale) et aussi les nerfs (par exemple le syndrome du canal carpien qui implique la compression du nerf carpien). Ces problèmes de santé affectent un nombre important de travailleuse et travailleur non seulement au Québec, mais ailleurs au Canada et dans tous les pays industrialisés. *Katherine Lippel et Marie-Claire Lefebvre La reconnaissance des troubles musculo-squelettique en tant que lésions professionnelles en droit québécois.*



Étapes

- Remplir le formulaire *Déclaration d'accident de travail* si le problème de santé est relié au travail.
- Consulter votre médecin et demandez-lui une attestation médicale.

SUIVI DES SITUATIONS :

Louis-Philippe Foisy, SEOM
514 637-3548 poste 268
lp.foisy@seom.qc.ca
Jacques St-Roch, SEOM
514 637-3548 poste 223
j.st-roch@seom.qc.ca